

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr Thomas BAUER
Conventionné honoraires libres

Consultations :

le Lundi / Mercredi (infiltration) / Vendredi de 13h à 17h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation Spécialisée CS	100€	23€
Consultation pour avis ponctuel APU	120€	69€

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Règlement des honoraires par chèque – espèce et carte bleue